

Semaine du 14 au 18 mars 2022

DÉCÈS DE LUC LAVENTURE

Toute l'équipe d'EURODOM tient à faire part de son immense tristesse suite au décès de Luc Laventure, grand défenseur des Outre-mer et qui a participé à leur rayonnement à travers son œuvre tout au long de sa vie. Nos pensées vont à ses proches.

Président du Groupe de média numérique Outremer 360°, qu'il a fondé en 2015, Luc LAVENTURE n'a eu de cesse d'irradier la scène médiatique de sa passion et de son amour pour les territoires ultramarins.

Sa carrière, essentiellement menée au sein du Groupe France Télévisions, lui a notamment permis d'œuvrer pour la création de la chaîne France Ô qu'il a dirigée jusqu'à sa diffusion dans le paysage audiovisuel national, puis par la suite au développement des chaînes Outremer La Première.

Journaliste, écrivain mais également réalisateur, Luc LAVENTURE a en outre donné naissance à plusieurs documentaires illustrant la diversité en France, l'histoire et la place des ultramarins dans la société française.

Son érudition et l'acuité intellectuelle le caractérisant lui conféraient une connaissance aigüe des dossiers inhérents aux territoires situés sur les trois océans.

AGRICULTURE - CONSÉQUENCES DE LA GUERRE EN UKRAINE POUR NOS OUTRE-MER

Les sanctions économiques mondiales infligées à la Russie, inédites par leur ampleur, ont et auront des répercussions majeures sur les économies d'Outre-mer et le pouvoir d'achat des ménages ultramarins.

Les problématiques communes des filières de production ultramarines sont de trois ordres.

En premier lieu, l'impact du conflit sur l'approvisionnement mondial de plusieurs matières premières agricoles (maïs et blé notamment) entraîne une fragilisation de certains outils de transformation agroalimentaire en raison des difficultés d'approvisionnement que connaissent notamment les producteurs. L'approvisionnement continu aux éleveurs peut être

assuré jusqu'à avril, du fait des stocks déjà sur place. Ce sont notamment les productions de volailles, de porcs et de pains qui sont menacées.

En outre, le conflit entraîne un risque de modification des flux d'approvisionnement de certains produits des pays tiers vers le marché européen ou le marché local. À titre d'exemple, il existe un risque de détournement par les opérateurs commerciaux vers le marché européen d'une part substantielle des volumes de bananes d'Amérique latine commercialisés en Russie et en Ukraine (soit 1,8 millions de tonnes).

Enfin, le conflit implique une hausse importante des prix pour les hydrocarbures utilisés pour le transport maritime, la génération d'énergie et la fabrication d'engrais, qui entrainera à son tour une hausse très forte des coûts de production dans les DOM. Côté production, une augmentation des coûts de l'énergie est à prévoir pour la production industrielle des DROM. Certains intrants vont fortement augmenter (par exemple les verres pour l'embouteillage et les intrants agricoles pour la canne).

En parallèle, il existe dans les départements ultramarins une forte pression liée au pouvoir d'achat, et à une concurrence exacerbée qui incitent les enseignes présentes à baisser les prix de ces produits « phares » et à communiquer sur des prix toujours plus bas (cuisses de poulet, côtes de porc, côtes de bœuf, briques de lait constituant de surcroît des produits d'appel pour les enseignes). À titre d'exemple, pour la filière laitière, l'inquiétude réside dans l'augmentation rapide des importations de lait liquide à très bas prix.

Vous pouvez retrouver l'interview du délégué général adjoint d'Eurodom sur les conséquences économiques de la guerre en Ukraine sur les territoires ultramarins dans l'InfoRup du 7 mars 2022.

PÊCHE/AIDES D'ÉTAT - RÉPONSE À LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE À LA PROPOSITION DE LIGNES DIRECTRICES POUR LES AIDES D'ÉTAT DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE.

Les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture des régions ultrapériphériques françaises ont exprimé leurs vives inquiétudes concernant la nouvelle communication de la Commission européenne, publiée le lundi 28 février dernier, en dépit de l'annonce de l'autorisation du financement des flottes de pêche des régions ultrapériphériques par des aides nationales à hauteur de 63,8 millions d'euros pour cinq départements français d'Outre-mer (voir InfoRup du 28 février 2022).

En effet, depuis la déclaration du Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker en faveur des aides au renouvellement de la flotte des RUP lors de sa visite en Guyane en octobre 2017, et la publication des Lignes directrices autorisant ce type d'aides en novembre 2018, aucune aide n'a jusqu'ici été versée aux pêcheries des RUP françaises, espagnole et portugaises.

Ainsi, en janvier 2022, le ministre Clément Beaune s'est engagé à porter la demande française d'une réintroduction de la dérogation spécifique aux RUP dans les futures Lignes directrices pour la pêche de la Commission européenne.

Toutefois, dans son projet de nouvelles Lignes directrices, la Commission propose un système d'approbation qui rend *de facto* inopérable la mise en œuvre de ces aides, du fait de contraintes de délais d'instruction incompatibles avec les étapes permettant l'achat ou la rénovation d'un bateau. Il est pourtant essentiel que la Commission trouve une solution opérationnelle afin d'assurer rapidement le versement d'aides d'État en faveur du renouvellement des flottes afin de permettre le renouvellement des flottes locales, pour la plupart vétustes et d'enrayer la concentration des navires sur les côtes, pour des raisons de sécurité, entraînant une surpêche dans ces zones alors que la ressource est disponible au large.

Ce blocage est d'autant plus pénalisant pour les pêcheurs des DOM qu'ils font face à d'autres défis de taille tels que l'absence de reconduction des accords de pêche avec Madagascar et Maurice - au point mort depuis plusieurs années, et l'absence de mise en œuvre des sanctions pour les pays pratiquant la pêche INN (illégal, non déclarée, non réglementée) dans les eaux des RUP - notamment en Guyane -, ou encore l'interdiction du financement des Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) ancrés dans le nouveau FEAMPA à partir de 2024. Les DCP sont des structures ancrées au fond marin qui attire les poissons, utilisées pour la pêche artisanale côtière.

Afin de sensibiliser la Commission aux problématiques auxquelles sont confrontés les pêcheurs sur place, les députés européens Pierre Karleskind (Renew Europe), président de la commission de la pêche au Parlement européen, et Stéphane Bijoux ont invité le commissaire européen à l'Environnement Virginijus Sinkevičius à se rendre sur place, à La Réunion pour constater de lui-même la situation d'urgence.

AGENDA DE LA SEMAINE **Semaine du 14 au 18 mars 2022**

	Conseil de l'UE	Parlement européen	Commission européenne
<i>Lundi 14 mars</i>	Réunion du Comité spécial agriculture (CSA) <i>1. Mesures pour répondre aux conséquences de la guerre en Ukraine</i> <i>2. Point d'étape sur le rapport de la Commission sur la réciprocité des normes</i>		Réunion hebdomadaire du Collège des commissaires (Bruxelles)
<i>Mardi 15 mars</i>			
<i>Mercredi 16 mars</i>		Commission de l'Agriculture (COM AGRI) <i>Réunion des coordinateurs, présentation de la communication de la Commission sur l'énergie par la DG Énergie et la DG Agriculture</i>	
<i>Jeudi 17 mars</i>	Conseil des ministres de l'Environnement <i>Débat d'orientation sur les textes du paquet climat (marché du carbone, partage de l'effort, Lulucf)</i>	Parlement européen, commission de l'Agriculture <i>1. Atelier sur l'agriculture biologique dans l'UE</i> <i>2. Échange de vues avec le commissaire à l'Agriculture sur l'impact de la guerre en</i>	

	Réunion des ministres européens de l'Environnement <i>Réunion consacrée notamment aux textes du paquet climat et à la législation pour lutter contre la déforestation importée</i>	<i>Ukraine sur les marchés agricoles</i>	
<i>Vendredi 18 mars</i>	Comité de la politique commerciale		